

## Cotisation Retraités 2022

### Situation personnelle

M / Mme : NOM .....

NOM de naissance .....

Prénom .....

Date de naissance .....

Adresse personnelle .....

.....

Code postal .....

Ville .....

☎ ..... Port .....

Mail : @

### Ancienne situation professionnelle

Degré 1 Degré 2 LP Sup Orientation Atoss

Autre .....

### Païement de la cotisation

La cotisation « retraités » CFDT est calculée sur la totalité des pensions de l'adhérent et son montant est de 0.5% (0.55% pour les adhérents dépendant de l'UTR Métropole Lilloise et 2 Flandres). Par exemple, avec un montant annuel de pension de 20000 €, la cotisation annuelle sera de 100 € soit 34 € après le crédit d'impôt de 66%.

**Montant de ma pension annuelle :**

**Ma cotisation annuelle est de :**

- Je suis déjà inscrit au PAC.  
 Je choisis le PAC à partir de 2022 et je remplis et signe la demande ci-dessous en joignant un RIB.  
 Je joins un chèque correspondant à ma cotisation.

Compte à débiter
IBAN identification internationale du compte
BIC code international d'identification
Nom et adresse de l'établissement financier
Nom et adresse du débiteur
Créancier : CFDT « retraités »

Date :

signature :

Bulletin d'adhésion ou mise à jour à retourner à Jean FICHEZ Sgen-CFDT retraités 145 rue des stations 59800 LILLE

### Adhérer à la CFDT Retraités

*Pour rester en contact avec notre métier  
Pour contribuer à l'action, la réflexion et  
l'information du Sgen et de la CFDT  
Pour participer à la défense des  
retraités.es.*

### Je reste syndiqué.e

**En adhérant à une section syndicale de retraités Sgen-CFDT (SSR)** tu conserves un lien avec notre métier, tu as la possibilité de débattre sur des sujets d'actualité éducatives ... En même temps tu adhères à une Union Territoriale de Retraités CFDT qui défend les intérêts des retraités. C'est un terrain d'expression privilégié, un lieu qui favorise les rencontres et les échanges d'idées. Mais c'est aussi, avant tout, une organisation qui respecte totalement la liberté de chacun. Tu participes ainsi à la vie du syndicat à la mesure de ta disponibilité et sous la forme que tu souhaites : participation à des débats, enquêtes, actions, formations, loisirs ...

**Des précisions sur les cotisations** elles dépendent de la convention qui a été signée entre la SSR et son UTR. Selon sa commune un adhérent dépend à priori de :

- L'UTR 62 pour le Pas de Calais ;
- L'UTR Métropole Lilloise pour les habitants de l'arrondissement de Lille ;
- L'UTR 2 Flandres ou l'UTR Hainaut-Avesnois pour ceux habitant le Nord et pas la Métropole Lilloise.

Pour Métropole Lilloise et 2 Flandres cette cotisation est à 0.55% afin d'équilibrer recettes et dépenses (surtout les abonnements), dans les autres elles demeurent pour 2022 à 0.50%.

## Contrat P.A.C. (Prélèvement Automatique des Cotisations)

- 1- Le prélèvement se fait sur le compte bancaire ou postal chaque mois.
- 2- Le montant est fixé à la signature du contrat et réévalué chaque année selon l'évolution de la situation signalée par l'adhérent chaque année au 4<sup>ème</sup> trimestre grâce à une fiche de mise à jour. Sinon ce montant est réévalué selon le barème en cours.
- 3- La cotisation est annuelle. Le contrat peut être résilié à tout moment en nous contactant. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention signée avec elle.
- 4- Le prélèvement automatique des cotisations vous simplifie la vie, simplifie celle des militants bénévoles qui gèrent les cotisations, tout en vous laissant la possibilité de résilier votre adhésion à tout moment.

## Assemblée générale du groupement de SSR

Nos SSR fonctionnent en groupement et nous avons comme projet que chaque SSR puisse avoir une vie autonome au sein de son UTR. Cela n'empêche pas une vie collective qui se traduit dans la participation à des groupes de travail sur un thème (par exemple le logement inclusif en 2019/2021) et une assemblée générale se déroulant souvent en octobre. Nous te tiendrons au courant dans le journal du Sgen Nord Pas de Calais ainsi que par mél.

### QU'EST-CE QUI NOUS ATTEND?



## Participation à la vie des Sections

Le fonctionnement des SSR ce sont des cotisations mais ce sont aussi et surtout des militant.e.s. Ils/elles sont investi.e.s dans le fonctionnement des sections, de celui de leur UTR, dans le contact des adhérents retraités. Ils aident aussi les militants du Sgen-CFDT 59/62 (envoi de courriers, appels pour prendre des nouvelles, permanences ...).  
Toi aussi tu peux donner un coup de main ponctuel ou régulier à nos sections ou à ton ancien syndicat.

### Je suis intéressé.e de donner un coup de main ou de participer aux réunions du groupe de travail.

OUI

NON

Et plus particulièrement

- Participer aux réunions du groupe de travail sur un sujet donné (en général 4 ou 5 réunions d'une demie-journée par an).
- Donner un coup de main pour faire des envois pour le Sgen-CFDT 59/62.
- Donner un coup de main pour faire des envois pour les sections de retraités Sgen-CFDT.
- Donner un coup de main pour l'accueil des stagiaires fin août/début septembre.
- Donner un coup de fil pour appeler des adhérents du Sgen-CFDT 59/62 ou des retraités du Sgen.
- autre : .....

.....